



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

## Procès-verbal

Mercredi 10 septembre 2014 à 20h00

### *Salle communale de Duillier*

Monsieur Eric Hermann, Président, ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon à 20h10 en souhaitant la bienvenue aux déléguées, délégués, membres du CODIR et représentants de la presse. Il remercie M. J. Mugnier, Syndic de la commune de Duillier qui accueille l'assemblée de ce soir.

#### 1) Présences

M. le Président informe que 36 communes sont présentes et que 57 délégué-e-s représentent un total de 83 voix. Les cartons de vote ont été distribués.

Il informe que les Communes de Bursins, Chavannes-des-Bois, Commugny, Crassier, Marchissy, Signy-Avenex se sont excusées, de même que MM. D. Fleury, P. Steimer, L. Kilchherr, H. Mange, J.-P. Streit et R. Lecoultré.

Le quorum étant largement atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

#### 2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet l'ordre du jour à l'Assemblée.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**

#### 3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président fait lecture :

- de la démission de Mme G. Genoud, Municipale à Borex, au profit de M. B. Vetsch.
- de la démission de M. J.-R. Probst, qui ne trouve pas son compte dans le fonctionnement du Conseil Régional et de son Conseil Intercommunal.

#### 4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. le Président cède la parole à M. G. Cretegnny, qui passe rapidement en revue les interventions de ses collègues.

Il développe l'après Plan des Investissements Régionaux en rappelant la nomination d'un groupe de travail à ce sujet. Il commente le calendrier des travaux concernant le concept de financement et la révision statutaire en précisant qu'une réponse au postulat P. Wahlen & consorts de même que le rapport du groupe de travail précédemment évoqué seront présentés lors de la séance de décembre 2014. Des préavis sur ces deux thèmes seront déposés pour la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2015 puis une

validation par les communes sera attendue pour la fin 2015. Ceci permettra, le cas échéant, une application du nouveau concept de financement d'une part et une validation des modifications statutaires par le Conseil d'Etat durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 d'autre part, sachant que les nouvelles instances du Conseil Régional, pour la législature 2016 - 2021, seront élues à fin juin ou début juillet 2016.

M. C. Gallay informe sur la rencontre avec Mobilis, qui a eu lieu dernièrement, et des réponses de cette entité aux questions des communes effectuées par courrier. Il a été précisé que Mobilis représente 11 entreprises de transports réunies en assemblée générale et qui traitent les différentes questions soumises. Concernant l'extension d'Unireso sur Nyon, il a été répondu qu'il fallait attendre la fin de la durée d'amortissement du matériel genevois dans la mesure où il n'est actuellement pas possible de gérer Vaud, Genève et les CFF. Pour l'adaptation des zones tarifaires, il n'est pas possible de modifier celles-ci dans la mesure où elles sont définies au niveau national et qu'il doit y avoir une égalité de traitement entre les cantons. Un travail sur les perspectives de renforcement de collaboration a été entrepris. Le transfert des élèves dans les transports publics devrait pouvoir prendre exemple sur l'ASPAIRE. Les offres combinées (culture, loisirs, ...) devront bénéficier des synergies entre Mobilis et le groupe "Communication mobilité", mais c'est aux usagers d'aller chercher les différentes possibilités. Dans le cadre de l'offre "Grands comptes" pour les entreprises de plus de cent collaborateurs celles-ci bénéficieront de tarifs préférentiels, mais dans ce cas également c'est à ces dernières de contacter Mobilis.

Concernant le concept régional de stationnement, Mme C. Gallay informe que le délai de la consultation de ce projet se terminait ce jour et elle invite les communes n'ayant pas réagi à le faire encore ces prochains jours.

Au sujet des transports publics, une demande avait été faite lors du dernier Conseil intercommunal pour les bus nocturnes. Une première discussion au sein d'une commission mobilité élargie a eu lieu. L'analyse des besoins prendra en compte les souhaits des communes. Un calendrier provisoire a été établi et une proposition de mise en œuvre devrait pouvoir se faire au printemps 2015, sachant que la mise en service d'une offre spécifique se ferait au plus tôt en 2016.

M. J.-N. Goël revient sur le Plan Directeur Régional et annonce qu'il devrait être en possession du Conseil Régional d'ici une semaine, de retour du Canton. Un inventaire des considérations de ce dernier, de même que de celles des communes ayant répondu sera effectué. Une nouvelle version du PDRN opérationnel sera alors soumise aux Municipalités pour approbation. Le Conseil Régional a posé un certain nombre de questions au Canton concernant la LAT et des propositions concrètes ont été faites, notamment pour le PôleBois et les zones industrielles. Concernant la MADR, il rappelle que le CODIR a demandé à obtenir les chiffres qui sont transmis au canton de manière à avoir une vision globale au niveau du District et, le cas échéant, de pouvoir défendre certaines situations vis-à-vis des services de l'Etat.

M. J. Sommer rappelle qu'une étude en trois phases pour les énergies renouvelables a été engagée. L'identification des besoins et des attentes des communes a fait l'objet de quatre ateliers qui se sont déroulés en 2013 et d'un rapport qui est disponible sur le site du Conseil Régional. Sur la base des questions posées et des objectifs cantonaux et fédéraux, un bilan des besoins énergétiques actuels a été établi. D'autre part, les besoins futurs à l'horizon 2030 ont également été définis ce qui a permis de réaliser un état des lieux des filières renouvelables et locales tant du point de vue quantitatif que qualitatif et de façon géographique. Ce rapport de 120 pages, dont le résumé en compte trente, est terminé et sera disponible sur le site du Conseil Régional. Une présentation est prévue à ce sujet, en même temps que celle du volet 3 et ceci avant la fin de l'année 2014. Ce troisième volet permettra de répondre aux questions posées durant le volet 1, d'identifier des axes d'intervention et de proposer des actions, mais surtout de réaliser deux études concrètes sur des communes afin de permettre de se rattacher à des objets réalistes. Cette présentation sera faite par le mandataire d'ici fin novembre.

M. G. Produit commence par les activités du département sport en informant sur la plate-forme existante sur le site du Conseil Régional et en rappelant qu'une liste des sociétés sportives existe, avec les informations que ces dernières, peu nombreuses, ont bien voulu fournir. Des mises à jour devraient encore être faites. Une commission a planché sur l'occupation des salles et des possibilités d'optimisation. Des offres pour un logiciel de gestion sont rentrées et un choix sera effectué en fonction des coûts que cela implique. Ceci permettrait de gérer la disponibilité des salles de sport de la Région. Concernant les soutiens financiers aux sportifs, il rappelle que cette possibilité existe et il encourage la diffusion de cette information.

Pour la culture, M. G. Produit rappelle le crédit d'étude pour l'usine à gaz et que le Conseil Régional est intégré dans le COPIL avec sa présence et celle de Mme N. - R. Etter dans le groupe technique.

## 5) **Assermentations**

M. le Président lit le texte du serment à MM. M. Besson et M. J.-P. Magnin qui promettent de le respecter. Ils sont applaudis par les membres de l'assemblée.

## 6) **Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2014 à Founex**

M. le Président demande si ce procès-verbal peut être approuvé tel que présenté.

Le procès-verbal du 25 juin 2014 est **adopté à l'unanimité**

## 7) **Election d'un membre du CODIR et assermentation**

M. le Président informe que M. Boris Vetsch, Municipal à Borex, est candidat pour le poste vacant au sein du CODIR. Dans la mesure où il n'y a pas d'autre candidature, M. Vetsch est élu par acclamation et il est assermenté de suite. M. Vetsch adresse quelques mots à l'assemblée.

## 8) **Rapport sur l'état d'avancement du groupe de travail "Investissements Régionaux"**

M. P.-A. Schmidt annonce que le groupe de travail, organisé en commissions, s'est réuni à maintes reprises durant l'été et qu'il a mis en place un concept dont les grandes lignes ont été transmises au CODIR. Ce concept a eu un écho favorable auprès des membres de la commission et un rapport final devrait pouvoir être présenté à l'assemblée intercommunale au mois de décembre prochain.

## 10) **Préavis N° 43-2014 : "Demande de crédit de CHF 45'000.-- pour le co-financement d'un concours d'architecture et d'un mandat d'accompagnement du projet de Maison des Vins de la Côte"**

M. le Président demande au rapporteur des commissions ad'hoc et de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. P. Wahlen prie l'assemblée d'adopter ce préavis comme mentionné dans les conclusions de la commission ad'hoc.

M. Ch. Graf, rapporteur de la Commission de Gestion et des Finances, propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Président donne la parole à la salle.

M. D. Dumartheray informe l'assemblée que l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) soutien la demande ainsi que les projets d'étude et qu'on voit que du côté de Morges on se sent aussi concerné.

M. V. Babey souligne la qualité du rapport, mais aimerait relever que le projet global va coûter 4 millions et qu'il manque actuellement 2.3 millions. Il voudrait connaître les raisons de la demande de ce jour alors que le financement global n'est pas assuré.

M. D. Dumartheray répond qu'avec un bon projet d'architecture des sponsors potentiels et des entreprises de l'arc lémanique peuvent être intéressés. Il faut donc avoir quelque chose à leur montrer.

M. K. Möhr revient sur les remarques de la commissions ad'hoc et voudrait savoir si elles feront partie du vote de ce soir.

M. le Président répond qu'il s'agit de voter sur la demande de crédit de CHF 45'000.-- et qu'il s'agira ensuite aux instances concernées d'aller trouver les différents acteurs de ce projet afin qu'ils participent ou complètent le financement nécessaire.

M. D. Dumartheray précise qu'il faut voter sur les conclusions du préavis, mais qu'il s'agit de donner un signal fort au monde viticole et aux viticulteurs avec l'engagement du Conseil Intercommunal. Il cite comme exemple Château de Villa en Valais.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

**Le préavis N° 43-2014 est adopté par 85 oui et 4 abstentions**

## 11) Dépôt de préavis

M. G. Cretegny annonce 3 nouveaux préavis pour la prochaine séance. Il s'agit de :

Préavis N° 42-2014 : "Réseau OQE Nyon-région" dont la commission ad'hoc est déjà nommée

Préavis N° 44-2014 : "Budget 2015"

Préavis N° 45-2014 : "Etude du projet de réalisation RC1 Mies-Founex"

Préavis N° 46-2014 : "Etude de faisabilité de la RDU 2<sup>ème</sup> étape"

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 42-2014 : Mme Byrne Garelli et MM. Y. Ravenel (1<sup>er</sup> nommé), C. Farine, Ph. Schirato et S. Melly. Cette commission a déjà été nommée lors de la séance du 25 juin 2014

Préavis N° 45-2014 : Mme G. Genoud et MM. A. Mir (1<sup>er</sup> nommé), P. Buchs, D. Richard, P. Stampfli

Préavis N° 46-2014 : M. P. Regazzoni (1<sup>er</sup> nommé), P. Wahlen, O. Tappy, Ph. Schirato, E. Cretegny

Ces préavis seront également examinés par la commission de Gestion et des Finances.

## 12) Divers

M. le Président donne la parole à la salle pour ce dernier point de l'ordre du jour.

M. G. Cretegny souhaite la bienvenue à M. B. Vetsch au sein du CODIR. Il rappelle que les régions doivent être bien représentées, ce qui va à nouveau être le cas et promet à M. Vetsch qu'il va très vite pouvoir mettre le pied à l'étrier.

M. F. Roch intervient au sujet de la LAT et de la problématique de la MADR. En conclusion, il suggère très fortement que le CODIR intervienne auprès du Conseil d'Etat en tant que porte-parole des communes de notre région afin d'obtenir des garanties écrites concernant les prochaines mesures transitoires. Le texte complet de l'intervention de M. F. Roch est annexé au présent procès-verbal.

M. G. Cretegny annonce qu'il était au courant de la volonté d'intervention de M. Roch et assure que le CODIR en a déjà parlé ce jour. Il promet d'effectuer le nécessaire et de relayer les demandes des communes. Il est tout-à-fait d'accord que notre région, qui a grandi, peut-être un peu trop vite, doit pouvoir vivre correctement ces prochaines années. Le Conseil d'Etat, et en particulier le

Département concerné, sera rapidement interpellé sur cet objet et une réponse sera retransmise aux communes sitôt qu'elle sera reçue.

M. P.-A. Schmidt est très content de l'intervention de M. F. Roch et de la réponse du Président du CODIR. Il souligne qu'il est capital d'être entendu à Lausanne, car les mesures seront prises à Lausanne. Il appuie totalement cette intervention et insiste sur le fait que le CODIR est ainsi parfaitement dans son rôle, mais qu'il doit connaître les besoins des communes afin de pouvoir les transmettre au Conseil d'Etat. De ce fait, il est très important que toute cette "chaîne" puisse être mise en place dans la mesure où le District de Nyon est la région qui a connu le développement le plus important du canton. M. P.-A. Schmidt insiste sur le fait qu'aucune décision ne soit prise avant que les besoins des communes aient pu être transmis au CODIR car il craint que les instances cantonales ne mesurent absolument pas l'impact que pourraient avoir des décisions ne tenant pas compte de la réalité de la région.

M. P. Burnier soutient également l'intervention et rappelle que lors d'une séance ayant eu lieu à Nyon il avait demandé quel était le pouvoir du Conseil Régional par rapport au Canton. Madame la Conseillère d'Etat B. Métraux n'avait pas su répondre contrairement à M. Gmür qui avait clairement dit : aucun. Il précise que sa commune se bat depuis longtemps et qu'il continuera à le faire dans la mesure où la situation ne va pas être évidente ces prochaines années.

M. P. Stampfli renchérit avec la promesse de Mme la Conseillère d'Etat J. de Quattro sur la participation des communes à la mise en application de cette LAT. Quelques temps plus tard, elle n'a malheureusement pas pu lui confirmer comment les communes seraient intégrées dans cette mise en œuvre. Il précise qu'un courrier sera adressé à Mme de Quattro par l'AdCV.

M. P.-A. Schmidt informe qu'il s'est vu refuser un rendez-vous par le SDT et il trouve donc obligatoire que le Conseil Régional intervienne et puisse être le porte-parole des communes concernées, mais qu'il est absolument nécessaire que le Conseil Régional connaissent les nécessités de ces dernières.

M. G. Cretegnny rappelle l'intervention de M. J.-N. Goël et sa demande de recevoir les éléments de la MADR afin d'avoir des arguments à faire valoir auprès du SDT. Il précise encore qu'un retour sera fait au niveau des communes sur les différents éléments d'analyse qui seront évoqués.

M. P.-A. Schmidt propose de travailler par sous-régions et ramener les réflexions au CODIR.

M. le Président souligne que les acclamations faites à M. F. Roch suite à son intervention représentent un signal clair au CODIR quant à la nécessité d'intervenir au niveau du canton en représentant les communes du Conseil Régional.

M. G. Cretegnny insiste néanmoins sur le fait que cette demande implique un gros travail. Il s'agira donc de voir comment s'organiser au sein du CODIR afin de pouvoir mener à la fois les diverses activités qui lui sont dévolues, notamment en terme de préparation des futurs investissements, et ce mandat, pour le moins important dans la situation actuelle.

M. P. Stampfli revient sur le concept de communication dans le cadre des préavis sur la mobilité et demande que les banderoles soient mieux placées, notamment actuellement à Crassier, afin d'avoir plus d'impact auprès des automobilistes.

M. G. Cretegnny précise que c'est une collaboration avec la commune de Crassier dans ce cas précis. Il profite de cette intervention pour encourager les communes à réfléchir en amont aux endroits où il faudrait placer ces banderoles et le communiquer au Conseil Régional. Pour le cas présent, il en référera à qui de droit.

M. F. Costiou revient sur l'interdiction d'accès à la plage de Coppet durant cet été en tant que non membre de la commune et se demande ce qu'il adviendrait si toutes les communes faisaient de la sorte.

M. G. Produit s'entretient volontiers avec M. Costiou à l'issue de la séance à ce sujet.

Mme Ch. Maurer remercie, au nom des membres du groupe de travail de la Maison des Vins, les membres du Conseil Intercommunal pour le vote positif de ce soir.

M. J. Mugnier informe sur les démarches de NRTV auprès des nombreuses communes au sujet de leurs soucis financiers. Il aimerait savoir si le Conseil Régional a une position à ce sujet.

M. G. Cretegny répond, à la place de Mme F. Rattaz, excusée, qu'effectivement il est au courant de ce démarchage auprès des communes. Une rencontre doit avoir lieu entre les différentes entités qui sont actuellement parties prenantes dans NRTV pour trouver un mandataire extérieur qui puisse définir des solutions de manière à pouvoir bénéficier d'une télévision pérenne de qualité.

M. R. Oppliger informe que ce sujet sera débattu au sein du Bureau de l'Assemblée des Syndics dans les prochains jours et que des précisions seront certainement données par la suite.

Pour terminer M. le Président annonce que la dernière séance de l'année aura lieu le mercredi 10 décembre à Nyon.

et que, d'autre part, d'entente avec les membres du CODIR, les dates retenues pour l'année 2015 sont :

- mercredi 1<sup>er</sup> avril
- jeudi 25 juin
- jeudi 24 septembre
- mercredi 9 décembre

En conclusion de cette assemblée, M. J. Mugnier donne quelques explications sur le bâtiment "La Dîme" qui est actuellement couverte par des bâches et des échafaudages. Il précise qu'un projet de rénovation et de réhabilitation en bâtisse habitable est en cours de réalisation. Pour terminer, il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h40.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 2 décembre 2014